

# Info.pl@ine

ZOOM sur



N°256 – 4 mars 2009 – 2 pages

Charançons de la tige : faible présence mais à surveiller

## AGRO-METEO

Le temps ensoleillé de cette dernière semaine a permis une grande partie des semis d'orge, pois et féverole de printemps dans de bonnes conditions ainsi que les tous premiers semis de betteraves et quelques applications d'herbicides.

## ACTUALITES CULTURES

**COLZA** (stade : C2- entre-nœuds visible à D1- boutons accolés encore cachés par les feuilles)

### ✓ Charançons de la tige

Les journées ensoleillées du week-end dernier ont permis un début de vol timide des charançons surtout dans le Sud (source SRPV) et ponctuellement dans le Nord Seine-et-Marne (Plessis-Placy), mais aucune capture n'a eu lieu sur le Centre (ex : Touquin).

Globalement ce début de vol reste faible (le froid de l'hiver aurait-il fait du vide dans les populations de ravageurs ?) et les conditions climatiques des prochains jours (pluie et vent) ne vont pas être favorables à ce ravageur.

Il vaut mieux attendre un début plus franc du vol et une vraie reprise de la végétation avant d'intervenir.



Charançon de la tige du colza  
(Taille : 3 à 4 mm), source : INRA

➤ Sauf si vous avez observé des charançons dans vos cuvettes, pas d'intervention à prévoir pour l'instant.

Pour être efficace, le traitement doit intervenir dans les 8-10 jours qui suivent les captures, avant la réalisation des pontes.

Une pyrèthre simple suffit : cyperméthrine 0,25 l/ha, KARATE ZEON 0,075 l/ha, DECIS EXPERT 0,05 l/ha, TALSTAR FLO 0,1 l/ha.

### ✓ Régulateur de croissance : rarement nécessaire

Pour raisonner l'opportunité d'un régulateur, se reporter à l'Info.pl@ine n°241.

Les facteurs de risque de verse sont la sensibilité variétale, la densité du peuplement, et la disponibilité en azote. Les situations à risque de verse sont rares, mais une attention particulière doit être portée sur certains hybrides.

➤ Les seuls cas où un régulateur peut s'avérer utile concernent les parcelles avec variétés sensibles (EXAGONE ou EXTEND) et un peuplement supérieur de 15 pieds/m linéaire.

**Il faut noter qu'une application de régulateur au printemps peut s'avérer pénalisante sur le rendement en cas de mois de mars-avril frais ou de stress hydrique. Par ailleurs, il retarde la floraison augmentant d'autant la période de sensibilité aux méligèthes. Ce fut le cas en 2007 et 2008.**

➤ En cas de traitement :

- CARAMBA STAR ou SUNORG PRO (metconazole) 0,6 à 0,8 l/ha au stade C2-D2. DAR 45 jours.

HORIZON EW (tébuconazole) 0,8 à 1 l/ha au stade C2-D2. DAR 63 jours.

Ces produits seront également efficaces contre les maladies précoces, cylindrosporiose, pseudocercospora.

- Le PARLAY C (0,5 à 0,8 l/ha) au stade C2-D1. Il possède un délai d'emploi avant récolte (DAR) de 90 jours depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008. Cependant, il est un peu plus agressif que les 2 produits précédents.

### Mélanges autorisés avec PARLAY C

Il est possible de mélanger du PARLAY C avec les insecticides.

De même PARLAY C peut être mélangé avec des antigraminées (AGIL, FUSILADE X2, OGIVE, PILOT, STRATOS ULTRA).

## ✓ Azote

Les passages pour le premier apport sur petits colzas ont dû être réalisés. La reprise de végétation commençant doucement, le deuxième apport d'azote doit être appliqué 2-3 semaines après le premier, au stade boutons accolés, si l'on veut vraiment avoir un effet du fractionnement.

A noter que, sur petits colzas, il est préférable d'apporter le soufre (sous forme sulfates) lors de ce deuxième apport d'azote (voir informations sur le fractionnement dans l'info.pl@ine n°252).

## BLE (stade : tallage)

### ✓ Azote

Quelques Bandes Double Densité commencent à décolorer dans des précédents Tournesol (cas de notre essai à Marolles-sur-Seine) mais toujours pas sur les précédents protéagineux et colza.

Vu le niveau de RSH présenté la semaine dernière, et pour les plus patients qui n'ont pas fait leur 1<sup>er</sup> apport, il est opportun d'attendre encore un peu pour la réalisation de ce 1<sup>er</sup> apport sur les précédents protéagineux et colza.

### ✓ Roulage

On peut observer quelques terres à tendance argileuses soufflées suite au gel de cet hiver.

Dans ces cas un roulage peut s'avérer nécessaire. Après les pluies, il faudra toutefois vérifier son utilité.

Cependant, sur les blés, le désherbage est à privilégier par rapport au roulage : en effet, il faut environ une semaine d'écart entre ces 2 opérations.

Un roulage peut se réaliser jusqu'au redressement, au-delà la phase montaison peut être perturbée.

### ✓ Désherbage

Après les semis de printemps, ce sera la priorité dans les chantiers en profitant de conditions optimales comme on a avait depuis ce week-end.

Pour les conditions d'utilisation des herbicides, vous reportez à l'info.pl@ine n°254.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### RANGEMENT DES PRODUITS PHYTOS DANS LE LOCAL DE STOCKAGE

La législation exige la séparation des produits classés T+, T et de ceux qui sont CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) : présence de phrases de risque R40, R60, R61, R62 ou R63.

CATEGORIE	PRODUITS A BASE DE
Fongicides	Triazoles, chlorotalonil.
Herbicides	Isoproturon, chlortoluron, linuron, ioxynil, bromoxynil, propoxamide, sulcotrione.
Insecticides	Ethoprophos, pymétrozine.
Régulateurs	Aucun produit commercial concerné.

### CONTROLES CONDITIONNALITE

Lors des contrôles du respect des exigences de la conditionnalité le système de calcul des pénalités a été modifié. Pour 2009, le système des points disparaît, les pénalités correspondent désormais à un pourcentage des aides en moins.

- Les pénalités de 50 points entraînent une perte de 3% des aides.
- Les pénalités de 10 points entraînent une perte de 1% des aides.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des textes officiels qui concernent la conditionnalité sur le site du Ministère de l'Agriculture : <http://www.agriculture.gouv.fr>



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre Agriculture Ile-de-France Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,  
e-mail : [agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr) - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine-et-Marne  
et de l'ADAR, Agence de Développement Agricole et Rural.  
**Toutes rediffusion et reproduction interdites**